



## MAIRIE DE GRAMONT



### Bulletin d'information

juin 2015

#### LE MOT DU MAIRE

Cela fait maintenant cinq mois que nous sommes entrés dans l'année 2015.

Son début n'a pas été bien gai et la disparition brutale de Jean-Claude SUNE en a prolongé un peu plus la tristesse et la morosité.

La vie cependant doit reprendre ses droits.

Fin mars, les élections départementales se sont déroulées sur une carte électorale remaniée qui a bouleversé notablement tous les pronostics.

Dans la continuité de ce remaniement, les communes devraient à court et moyen terme être également concernées.

C'est de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de La République votée le 15 mars 2015) dont il est question. Celle-ci devrait imposer avant les prochaines élections de 2020 le regroupement des communes en « commune nouvelle » avec pour conséquence directe la marginalisation puis à brève échéance la dilution des communes telles que nous les connaissons actuellement.

Un encouragement cependant pour celles qui en feraient la démarche avant cette date, le maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au niveau actuel pendant trois ans.

Pour Gramont, cette allocation a déjà été amputée de 2 000,00 € pour cette année alors que la Communauté de Commune de la Lomagne Tarn Garonnaise, dont nous faisons partie, a vu celle-ci chuter de 125 000,00 €.

Dans tous les cas, cette DGF devrait, à l'horizon 2017, être réduite de 30 %, avec les conséquences que cela induira sur nos projets et par répercussion sur l'activité économique locale.

Les petites municipalités ont leur raison d'exister en tout premier lieu par la proximité qu'elles permettent d'entretenir avec leurs habitants, proximité que de plus grandes ne pourraient assurer.

Soyez certains que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce maillon essentiel soit conservé dans l'intérêt de chacun.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette réforme.

Pour sa part, le Conseil Municipal poursuit le chemin qu'il s'est tracé et vous ne devriez pas manquer prochainement d'être invité à en découvrir les premiers résultats.

D'ici là je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée.

*Bien sincèrement*

*Claude TRIFFAULT*



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition brutale de Jean-Claude SUNE le lundi 13 avril 2015.

Ancien Maire et conseiller de notre commune, « *il n'était pas d'ici* », comme il se plaisait à le dire mais de Bardigues où il était né le 6 Décembre 1946.

Gramontois depuis son mariage avec Maryse, il avait occupé successivement les places de Conseiller municipal sur plusieurs mandats, puis celle de Maire quelques mois, sa santé ne lui ayant pas permis de mener cette fonction à son terme. Nous ne l'oublierons pas.

# Budget 2015

## BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE GRAMONT

Dépenses de fonctionnement	
<b>Charges à caractère général</b>	<b>166 399 ,90 €</b>
<i>Participation frais scolaires</i>	<i>20 000,00 €</i>
<i>Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i>	<i>10 250,00 €</i>
<i>Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i>	<i>123 709,90 €</i>
<i>Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i>	<i>11 040,00 €</i>
<i>Taxes foncières, droit de bail...</i>	<i>1 400,00 €</i>
<b>Charges de personnel</b>	<b>26 500,00 €</b>
<b>Atténuation de produits</b>	<b>13 026,00 €</b>
<i>Reversement fiscalité</i>	
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>27 918,00 €</b>
<i>Indemnités élus, service incendie, subventions, participation syndicats...</i>	
<b>Charges financières</b>	<b>4 162,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES fonctionnement</b>	<b>238 005,90 €</b>

Recettes de fonctionnement	
<b>Produit des services</b>	<b>1 267,00 €</b>
<i>Concessions cimetière, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel...</i>	
<b>Atténuation de Charges</b>	<b>13 464,00 €</b>
<i>Remboursement salaire agent accueil de l'agence postale</i>	
<b>Impôts et taxes</b>	<b>42 331,00 €</b>
<b>Dotations et participations Etat</b>	<b>51 948,00 €</b>
<b>Loyers communaux</b>	<b>11 965,00 €</b>
<b>Excédent antérieur de fonctionnement reporté</b>	<b>117 030,90 €</b>
<b>TOTAL GENERAL RECETTES fonctionnement</b>	<b>238 005,90 €</b>

Dépenses d'investissement	
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>4 815,00 €</b>
<b>Immeuble de rapport</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>Réseaux de voirie</b>	<b>26 150,00 €</b>
<b>Assainissement</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Autre</b>	<b>20 092,56 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2014 :</b>	<b>178 334,00 €</b>
<i>Dépôts caution logements, aménagements urbains</i>	
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES investissement</b>	<b>271 391,56 €</b>

Recettes d'investissement	
<b>FCTVA</b>	<b>4 405,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	
<b>Subventions sur travaux</b>	<b>53 925,00 €</b>
<b>Excédent antérieur d'investissement reporté</b>	<b>93 977,56 €</b>
<b>Restes à réaliser de 2014 :</b>	<b>119 084,00 €</b>
<i>Caution, Subventions sur travaux.</i>	
<b>TOTAL GENERAL RECETTES investissement</b>	<b>271 391,56 €</b>

## Travaux

### Assainissement communal :

A la suite des diagnostics établis sur les systèmes d'assainissement de Gramont, ceux du logement de l'école et de la Mairie ont été classés non-conformes avec obligation de mise aux normes.

Le coût de la rénovation des assainissements concernés est de 18 214,41 € T.T.C.

La Communauté des Communes de la Lomagne Tarn Garonnaise organise annuellement la rénovation d'environ 40 systèmes d'assainissements avec l'aide financière des Coteaux de Gascogne.

Cette année la subvention octroyée s'élève à 4 200,00 €, soit pour notre commune 8400,00 €.

Les travaux ont été confiés à la SARL 3C BTP, et ont débuté le mardi 2 juin 2015.

### Chemins communaux :

Cette année les chemins remis en état par la commune dans le cadre de l'entretien annuel de la voirie sont une partie du Chemin d'Encoupet, le Chemin de Gauran ainsi que le chemin de la Grande Borde.

## Environnement

### Syndicat de l'Arratz :

#### *Le rôle :*

Le syndicat mixte du bassin aval de l'Arratz présidé par M. Dupuy Jean regroupe 13 communes et intervient depuis 2007 pour l'entretien de la végétation des berges de l'Arratz. Cela consiste à maintenir la ripisylve (végétation) en équilibre par abattage des arbres morts puis par la suppression des embâcles gênants afin d'améliorer la stabilité des berges et l'écoulement.

La ripisylve remplit de nombreuses autres fonctions comme l'ombrage qu'elle apporte sur le cours d'eau, le rôle de filtre ou l'habitat qu'elle procure aux différentes espèces.

#### *Que devient le bois après les travaux ?*

Les arbres abattus sont ébranchés et laissés sur la berge à disposition des propriétaires qui doivent les retirer. Aujourd'hui trop de bois n'est pas récupéré et reste sur les berges après les travaux. Or, ce bois est un danger potentiel, en cas de grosse crue il peut être emporté par l'eau et venir créer de nouveaux embâcles en aval. C'est pourquoi il est important de retirer ce bois, et si vous êtes propriétaire et non intéressé, merci de contacter le technicien-rivière ou votre commune pour en faire profiter quelqu'un.

#### *Un nouveau programme pluriannuel de gestion pour 2014-2018:*

Suite à l'étude hydro morphologique réalisée sur le bassin versant de l'Arratz, un programme d'actions a été validé en avril 2014 par le comité syndical.

#### Les principales actions :

- L'entretien de la végétation des berges
- Faire des plantations d'arbres et arbustes sur les secteurs sans végétation
- Aménager des abreuvoirs pour le bétail pour éviter le piétinement des berges
- Communiquer sur les actions du syndicat
- Ré ouvrir certains méandres qui ont été coupés dans les années 1970.

## **Trions ensemble :**

### ***Nos armoires :***

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ou que vous ne portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des emplois et, portés par d'autres ou recyclés.

Commencer une deuxième vie solidaire.

Alors n'hésitez plus, utilisez le sac distribué avec votre journal du tri et rendez-vous dans les 34 bornes du Relais.

### ***En cuisine :***

Je cuisine, tu compostes, nous réduisons nos déchets.

Réduire ses déchets à transporter et à enfouir, limiter les mauvaises odeurs de sa poubelle, produire un amendement organique 100% naturel pour ses plantations, diminuer ses trajets à la déchèterie... le tout en 1 seule opération !

Lancez-vous, à vos marques, prêt ? Compostez !

### ***100 % recyclable :***

**Un geste simple mais efficace alors ne vous trompez pas : déposez vos bouteilles, pots et bocaux en verre (sans couvercle, ni bouchon) dans la colonne la plus proche de chez vous.**



### **Eau potable :**

Il n'est pas rare que l'eau potable distribuée ne soit pas parfaitement cristalline mais présente une couleur jaunâtre peu engageante.

Information prise auprès de la Société chargée d'en assurer la gestion, cette couleur ne remet pas en cause la qualité de l'eau distribuée.

Il peut arriver que ses caractéristiques, bien que restant dans les tolérances admissibles, en atteignent la limite.

Dans ce cas, la Mairie est avertie par les services chargés de cette surveillance et elle en informe immédiatement les habitants.

Dès lors, la commune tient à la disposition des personnes les plus fragiles (bébés, enfants en bas âge, personnes âgées) de l'eau minérale en bouteille.

### **Chemin de Saint Créac (communal N°7) :**



Dans le cadre de la loi sur l'eau, l'ONEMA (Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques) intervient dans la gestion des ruisseaux et rivières en prescrivant des actions susceptibles de conserver, voire d'améliorer la qualité de l'eau.

C'est ainsi que la Communauté des Communes dont Gramont dépend s'est vu demander de planter des végétaux le long de ces ruisseaux, une première fois en début 2014, puis une seconde dernièrement.

C'est la raison pour laquelle les berges de ces ruisseaux sont maintenant protégées par des bâches vertes.

Elles ne devraient pas manquer de disparaître au fil du temps, non sans avoir permis aux plantations de prendre le dessus sur les roseaux qui avaient envahi les ruisseaux.



# INFORMATIONS GENERALES

## Employés communaux :



Dans le cadre de la réorganisation des services postaux, Madame Isabelle Louis, initialement salariée de la poste est devenue employée communale en temps partagé avec la commune de Marsac.

Elle tient donc le bureau de poste comme habituellement mais elle est susceptible d'intervenir, dans la mesure où la clientèle est peu nombreuse, pour la Mairie (ménage).



Nous saluons l'arrivée de Jean-Claude Zyrkowski, nouvel employé communal depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015. Il reprend la fonction occupée précédemment par Christian Bonaventure dans le cadre d'un contrat en CDD d'un an renouvelable. Nous lui souhaitons la bienvenue

## Centre Communal d'Action Sociale :

A Gramont, le CCAS est peu actif du fait que les personnes ou les familles rencontrant des difficultés s'adressent aux services sociaux de la Communauté des communes voire à toutes autres instances situées au-dessus des compétences de la commune.

Cependant, le CCAS de Gramont a décidé de demander une subvention à la commune de manière à pouvoir aider momentanément celles ou ceux qui en auraient besoin. Cette aide ne pourrait être procurée qu'après épuisement des filières classiques et en aucun cas à fonds perdus.



## Chambres d'hôtes et gîtes :

L'été arrive à grands pas et avec elle la saison touristique qui ne va pas manquer d'attirer des visiteurs qui seront hébergés sur la commune.

A ce propos, il est rappelé que ce type d'hébergement doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Communauté des Communes de Lavit (ou de l'office de tourisme de Beaumont de Lomagne) dont Gramont dépend.



## Photocopies et télécopies :

A la suite de la dématérialisation des documents, nous avons été dans l'obligation de remplacer le photocopieur de la Mairie par un plus adapté aux exigences demandées. Aussi, nous mettons à disposition de tous les Gramontois et Gramontoises ce service offrant la possibilité de reproduire ou de numériser des documents en noir et blanc ou en couleur jusqu'au format A3.

## Tarif :

	Particulier		Association	
	A4	A3	A4	A3
Noir/blanc	0.20€	0.40€	Gratuit (prévoir le papier)	
Couleur	0.40€	0.80€	0.40€	0.40€
Numérisation	Gratuit (prévoir un support USB)			

### **Desserte numérique :**



A la suite de la manifestation de plusieurs Gramontois consécutive aux très grandes difficultés rencontrées pour se connecter au réseau internet, mais également à la qualité fluctuante du service, la Société ORANGE s'est déplacée pour rencontrer vos élus le 17 février 2015. Cette réunion a permis d'exprimer le mécontentement grandissant des abonnés à M. Michel JANNIN qui, après que nous lui ayons confirmé nos propos dans un courrier du 6 mars, nous a répondu le 31 mars en expliquant que des travaux sont programmés pour engager une opération de modernisation des liens de transmission du centre de Marsac. Concernant l'amélioration du débit, le Département va prochainement mettre en œuvre des solutions pour avoir un débit minimum de 5Mb/s.



### **Pannes électriques :**

Il n'est pas rare, généralement lors de gros orages, que la vétusté de certaines des lignes alimentant notre commune, provoque des interruptions de service mais il est difficile de savoir si celle-ci provient du réseau EDF ou de l'installation privée.

Avant de prendre son téléphone, il existe quelques vérifications simples qui permettent de diagnostiquer l'origine de cet aléa comme la vérification des disjoncteurs divisionnaires ou le disjoncteur de l'alimentation ou le bouton « test ».

Après vérification, n'hésitez pas à contacter l'assistance dépannage EDF au numéro indiqué en haut et à gauche de votre facture.

Dans l'hypothèse où l'électricité ne serait pas rétablie dans un délai raisonnable, vous pouvez contacter vos élus qui interviendront auprès des services concernés.

### **Cercle et Salle des fêtes :**

Le cercle accueille dorénavant la bibliothèque et va être réaménagé en conséquence. Son mobilier a été complété par des armoires supplémentaires achetées d'occasion. Un plateau permettant de transformer le billard en table a été acheté.

Dans ce contexte, la salle devrait retrouver une vocation d'accueil pour les petites réunions, voire activités. Tous les Gramontoises et Gramontois peuvent l'utiliser gracieusement.

Il suffit de la réserver en s'adressant à Isabelle FAISANT qui en assure la gestion (06.73.85.74.25.).

Il en est de même pour la location de la salle des fêtes et pour en connaître les disponibilités.

### **Sur le prêt de matériel communal :**

La commune est propriétaire de plateaux, tréteaux et chaises qui peuvent être empruntés par tous les habitants de la commune.

Comme pour la salle, s'adresser à Isabelle FAISANT qui en assure la gestion (06.73.85.74.25.).

Merci de respecter des horaires décents pour la contacter.

## **Sur le Plan Communal de Sauvegarde et la réserve :**

A la suite des dernières élections municipales, le Plan Communal de Sauvegarde a nécessité d'être actualisé. Les îlotages et la réserve communale ont été revus pour tenir compte des nouveaux élus et des fluctuations de la population. Il est prévu qu'une révision de secourisme soit organisée dans le courant du mois de novembre qui arrive. Les secouristes diplômés en seront personnellement avertis.



### **Enquête INSEE :**

Nous avons été informés que l'INSEE allait effectuer une enquête statistique auprès de personnes de 60 ans ou plus résidant en France métropolitaine. Cette enquête vise à mieux connaître la santé et les conditions de vie des personnes âgées, leurs difficultés et les aides qu'elles reçoivent.

L'enquête réalisée sur un échantillon de 15 000 personnes, est obligatoire et ces résultats permettront de mieux cibler les politiques d'aide à destination des personnes ou familles dans le besoin.

Parmi ces personnes, certaines peuvent habiter Gramont.

Elles seront interrogées par un enquêteur (ou une enquêtrice) muni(e) d'une carte officielle et seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur.

Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.

Des renseignements relatifs à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee <http://www.insee.fr/> ou celui de la Drees : <http://www.drees.sante.aouv.fr>.



### **Réception télévision :**

Depuis le 21 octobre 2014, six nouvelles chaînes gratuites de la haute définition sont arrivées sur nos écrans.

Si vous rencontrez des problèmes pour la réception de ces nouvelles chaînes, un numéro est à votre disposition : 0 970 818 818. Cette agence permet aux personnes rencontrant ces problèmes d'y remédier.

Des aides financières sont disponibles pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite de ces changements de canaux. N'hésitez pas à vous renseigner.

# ASSOCIATIONS

## ACCA :

- Une pensée pour les proches de Jean Claude SUNÉ qui nous a quittés récemment, son absence laissera un vide dans l'association où il fut Président pendant de longues années.
- Nous félicitons l'arrivée de nos nouveaux chasseurs : Sylvie BESSAOT, Grégory LAGARDE, et Aymeric MOLES et le retour de Michel Lagarde et Bernard Corbières au sein de l'association.
- Nous souhaitons un prompt rétablissement à Monsieur Maurice MAYNARD, afin qu'il soit de retour parmi nous rapidement.
- Pour la saison écoulée, nous avons un tableau à réaliser obligatoirement d'un minimum de 10 chevreuils et d'un maximum de 12 chevreuils, nous avons réalisé un tableau de 12 chevreuils.
- Le repas de chasse s'est déroulé le 11 avril et a réuni 70 convives qui ont su apprécier le repas préparé.

## FOYER RURAL :

-La fin d'année s'est clôturée avec la sortie au spectacle Noël en Cirque à Valence d'Agen.

En début d'année, a été proposé un film reportage portant sur le Pérou apprécié de tous les spectateurs et animé par le réalisateur.

### -Dates à retenir pour les prochains mois :

Samedi 21 juin : Feu de la St Jean

Dimanche 9 Août : Méchoui

Vendredi 14 : Fête locale

Samedi 15 Août : Fête locale

## BIEN VIVRE A GRAMONT :

Comme annoncé dans le précédent bulletin, la soirée « fléchettes » a eu lieu, avec un record de participants, ainsi que le Baleti, animé par le « Quartet Trad Oc » - Toujours le même succès. Le loto a rassemblé ses habitués.

### -Pour la période à venir :

- balade contée le 13 Juin.
- Concert de Vincent Bletz « Lomagne Combo Jazz », le samedi 18 Juillet à 20 H 00.
- Concert classique par le trio « Dahlia » le mercredi 12 Août à 20 h 00.
- Initiation au « Bouti » présenté par Magali Estèbe. Avis aux doigts de fées : L'atelier se déroule au cercle.

## LES AMIS DE GRAMONT :

La Compagnie du 4 s'est rendu à Gramont pour la représentation de leur spectacle « Tant d'Aime ». Après 1h30 de vives répliques, les acteurs et les spectateurs se sont retrouvés autour du pot de l'amitié.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le vendredi 22 Mai 2015. Il a été décidé de reconduire l'association pour la période d'une année.